



Malakoff, le 9 juin 2026

Communiqué de la Municipalité

Malakoff et le congé menstruel face au Tribunal administratif

En juillet 2024, le Conseil municipal de Malakoff a voté la mise en œuvre du congé menstruel. Celui-ci consacre le droit pour les agentes souffrant d'endométriose ou de règles douloureuses à des autorisations spéciales d'absences, après avis médical.

Cette décision part d'un constat : en France, 7 millions de femmes souffrent de règles douloureuses. Cette souffrance peut être handicapante et nécessite une reconnaissance qui n'existe toujours pas dans le droit du travail français.

Alors que la ville de Malakoff met en œuvre une mesure de justice sociale, le Préfet des Hauts-de-Seine, représentant de l'Etat dans le département, a déféré notre règlement du temps de travail, où figure le congé menstruel, au Tribunal administratif et réclame son annulation.

Face à cette attaque, nous revendiquons fièrement notre engagement en faveur de l'égalité des genres et la santé au travail pour toutes et tous !

Nous vous invitons toutes et tous à vous rassembler le jeudi 11 juin à 13h45 devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, autour d'Alice LABRO-DELLION, conseillère municipale déléguée aux droits des femmes, et des représentant-es CGT des agent-es territoriaux-ales, pour soutenir la ville et les agentes municipales.